

**Graves Montesquieu**  
*l'esprit Nature*



**« Parlez moi de »...**

**PATRIMOINE ...**  
**INSCRIT – CLASSE**

*Vocabulaire*  
*Chronologie*



**Graves Montesquieu**  
*l'esprit Nature*



**« Parlez moi de »...**

**PATRIMOINE ...**  
**INSCRIT – CLASSE**

*Vocabulaire*  
*Chronologie*



## Un peu d'histoire... Quelques dates...

### Vocabulaire du Patrimoine culturel, naturel...

Cet ouvrage, grand public, est destiné à tous les curieux qui sont persuadés que « **le TOURISME est L'AFFAIRE de TOUS** » .

Le président de l'OTGM Paul Espeut

**1789** : C'est sous la Révolution que s'est posée pour la première fois la question de la sauvegarde du patrimoine !

En parlant le premier de **vandalisme**, l'abbé Grégoire, né en 1750, curé de campagne avant de devenir député, s'est érigé en défenseur de tous les monuments, souhaitant qu'ils puissent être transmis intacts aux générations futures .

( il s'est d'autre part préoccupé de l'organisation de bibliothèques et de conservatoires; d'une personnalité forte , il a aussi prêché la tolérance raciale et religieuse



Saint Morillon: le clocher mur de l'église ( abside classée)

L'idée de **musée** et la nécessité de leur **ouverture aux citoyens** se sont alors imposées.

( De nos jours, c'est leur accessibilité aux handicapés qui reste une réelle préoccupation ! )

**1837** : **Prosper Mérimée**, connu surtout pour ses œuvres littéraires, ( Carmen, Colomba), devenu Inspecteur général des Monuments Historiques, a proposé le classement des monuments, leur inventaire afin d' en assurer par la suite la protection ; en passionné, il a parcouru la France entière, en malle poste , tempêtant souvent pour obtenir la conservation d'un monument en péril .

( sur Internet, c'est sur le site « **Mérimée** » du Ministère de la Culture que vous obtiendrez la liste des monuments et sites classés ou inscrits, répertoriés par commune ) .

## Un peu d'histoire... Quelques dates...

### Vocabulaire du Patrimoine culturel, naturel...

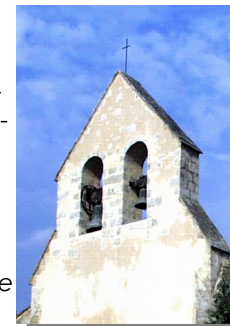
Cet ouvrage, grand public, est destiné à tous les curieux qui sont persuadés que « **le TOURISME est L'AFFAIRE de TOUS** » .

Le président de l'OTGM Paul Espeut

**1789** : C'est sous la Révolution que s'est posée pour la première fois la question de la sauvegarde du patrimoine !

En parlant le premier de **vandalisme**, l'abbé Grégoire, né en 1750, curé de campagne avant de devenir député, s'est érigé en défenseur de tous les monuments, souhaitant qu'ils puissent être transmis intacts aux générations futures .

( il s'est d'autre part préoccupé de l'organisation de bibliothèques et de conservatoires; d'une personnalité forte , il a aussi prêché la tolérance raciale et religieuse



Saint Morillon: le clocher mur de l'église ( abside classée)

L'idée de **musée** et la nécessité de leur **ouverture aux citoyens** se sont alors imposées.

( De nos jours, c'est leur accessibilité aux handicapés qui reste une réelle préoccupation ! )

**1837** : **Prosper Mérimée**, connu surtout pour ses œuvres littéraires, ( Carmen, Colomba), devenu Inspecteur général des Monuments Historiques, a proposé le classement des monuments, leur inventaire afin d' en assurer par la suite la protection ; en passionné, il a parcouru la France entière, en malle poste , tempêtant souvent pour obtenir la conservation d'un monument en péril .

( sur Internet, c'est sur le site « **Mérimée** » du Ministère de la Culture que vous obtiendrez la liste des monuments et sites classés ou inscrits, répertoriés par commune ) .

**31 décembre 1913 et 2 mai 1930** : 2 dates importantes :

Lois sur le **classement** des monuments historiques et des sites.

*(Ces lois ont par la suite servi de modèles dans de nombreux pays).*

Les monuments non classés peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques I S M H , constituant un premier niveau de protection et/ou dans l'attente d'un éventuel classement .

Ce sont des commissions départementales qui examinent les projets de protection des monuments, des sites et des objets mobiliers, et des commissions nationales, régionales, qui interviennent à divers titres.

Une commission supérieure des sites se prononce sur le classement et donne son avis sur les grands travaux.

#### Travaux :

- Sur les sites et monuments inscrits :

Les travaux sont soumis à une simple **déclaration préalable** et l'architecte des bâtiments de France donne un avis simple. Mais ...le décideur n'est pas obligé de le suivre ! S' il y a un désaccord profond, le ministre peut alors engager la procédure de classement...

- Sur les sites et monuments classés :

*(publics, ou privés dont la conservation présente un intérêt public).*

Les travaux sont soumis à autorisation préalable.

Pour bénéficier de *déductions fiscales*, les propriétaires de monuments historiques doivent ouvrir leur demeure au public pour certaines occasions de l'année.

Les subventions accordées peuvent provenir de l' Etat, des régions, des départements, et de l'Europe .



**31 décembre 1913 et 2 mai 1930** : 2 dates importantes :

Lois sur le **classement** des monuments historiques et des sites.

*(Ces lois ont par la suite servi de modèles dans de nombreux pays).*

Les monuments non classés peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques I S M H , constituant un premier niveau de protection et/ou dans l'attente d'un éventuel classement .

Ce sont des commissions départementales qui examinent les projets de protection des monuments, des sites et des objets mobiliers, et des commissions nationales, régionales, qui interviennent à divers titres.

Une commission supérieure des sites se prononce sur le classement et donne son avis sur les grands travaux.

#### Travaux :

- Sur les sites et monuments inscrits :

Les travaux sont soumis à une simple **déclaration préalable** et l'architecte des bâtiments de France donne un avis simple. Mais ...le décideur n'est pas obligé de le suivre ! S' il y a un désaccord profond, le ministre peut alors engager la procédure de classement...

- Sur les sites et monuments classés :

*(publics, ou privés dont la conservation présente un intérêt public).*

Les travaux sont soumis à autorisation préalable.

Pour bénéficier de *déductions fiscales*, les propriétaires de monuments historiques doivent ouvrir leur demeure au public pour certaines occasions de l'année.

Les subventions accordées peuvent provenir de l' Etat, des régions, des départements, et de l'Europe .



### **T D E N S :**

La taxe départementale pour les espaces naturels sensibles T D E N S est versée par tout demandeur de permis de construire ; elle est destinée aux réserves naturelles.



Saucats : Elatine de Brochon, plante protégée

### **Le 2 mai 1930,**

loi sur la protection des monuments naturels et sites paysagés (classés à l'inventaire des Monuments historiques et inscrits au supplément de cet inventaire ).

**1943 :** Loi pour la protection des abords des monuments historiques dans un rayon de 500 mètres .

**1960 :** création de parcs nationaux ( actuellement 7 en France).

**1962 :** Loi Malraux sur les secteurs sauvegardés.

**1964 :** Charte de Venise (internationale, référence en matière de conservation et restauration du patrimoine historique ).

**1970 :** Patrimoine commun de l'humanité.

**1972 :** Convention à l'UNESCO sur le patrimoine naturel et culturel .

**1972 :** création de Parc naturel régional  
(30 actuellement en France).

### **T D E N S :**

La taxe départementale pour les espaces naturels sensibles T D E N S est versée par tout demandeur de permis de construire ; elle est destinée aux réserves naturelles.



Saucats : Elatine de Brochon, plante protégée

### **Le 2 mai 1930,**

loi sur la protection des monuments naturels et sites paysagés (classés à l'inventaire des Monuments historiques et inscrits au supplément de cet inventaire ).

**1943 :** Loi pour la protection des abords des monuments historiques dans un rayon de 500 mètres .

**1960 :** création de parcs nationaux ( actuellement 7 en France).

**1962 :** Loi Malraux sur les secteurs sauvegardés.

**1964 :** Charte de Venise (internationale, référence en matière de conservation et restauration du patrimoine historique ).

**1970 :** Patrimoine commun de l'humanité.

**1972 :** Convention à l'UNESCO sur le patrimoine naturel et culturel .

**1972 :** création de Parc naturel régional  
(30 actuellement en France).

**1976 : Protection de la nature, des biotopes** ( espèces animales non domestiques et espèces végétales non cultivées).

*La conservation du milieu naturel nécessite de le soustraire à toute intervention susceptible de le dégrader. Un règlement de gestion précise pour chaque réserve les servitudes et les mesures prises.*

**1979 : Loi sur la publicité** : qui permet de distinguer les secteurs où toute publicité est interdite et ceux où elle est autorisée. (protection des sites et paysages).

**1983** : ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager .

**1992** : NATURA 2000 : Réseau **écologique européen** constitué de zones spéciales de conservation des richesses naturelles. Chaque état membre propose des listes de sites concernés.

**1996** : création de la **Fondation du patrimoine** qui s'attache à la sauvegarde du patrimoine non protégé, appelé « petit patrimoine », digne d'intérêt mais qui ne peut être ni classé ni inscrit. Les ressources de la Fondation proviennent de subventions publiques, de dons et legs, ainsi que des revenus de ses biens. ( cette Fondation est d'inspiration anglaise ...)



**1976 : Protection de la nature, des biotopes** ( espèces animales non domestiques et espèces végétales non cultivées).

*La conservation du milieu naturel nécessite de le soustraire à toute intervention susceptible de le dégrader. Un règlement de gestion précise pour chaque réserve les servitudes et les mesures prises.*

**1979 : Loi sur la publicité** : qui permet de distinguer les secteurs où toute publicité est interdite et ceux où elle est autorisée. (protection des sites et paysages).

**1983** : ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager .

**1992** : NATURA 2000 : Réseau **écologique européen** constitué de zones spéciales de conservation des richesses naturelles. Chaque état membre propose des listes de sites concernés.

**1996** : création de la **Fondation du patrimoine** qui s'attache à la sauvegarde du patrimoine non protégé, appelé « petit patrimoine », digne d'intérêt mais qui ne peut être ni classé ni inscrit. Les ressources de la Fondation proviennent de subventions publiques, de dons et legs, ainsi que des revenus de ses biens. ( cette Fondation est d'inspiration anglaise ...)



**1977** : création des CAUE (Organe du conseil général) :

Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.

*Conseils auprès des particuliers et des collectivités .*

**1999** : Code mondial d'éthique du tourisme, dont les principes de base sont le respect et la prise en compte de la fragilité du patrimoine fréquenté , établissant les relations des touristes et des professionnels vis à vis de celui-ci .

**2000** : décret sur les MONUM (Centre des Monuments Nationaux). Ce centre gère des monuments ouverts à la visite. Son rôle est d'accueillir, sensibiliser, acquérir des œuvres destinées aux monuments historiques.

*( 300 monuments et 87 cathédrales actuellement en France )*

**2000** : Code de l'environnement.

**2001** : Loi sur les fouilles archéologiques : des fouilles doivent être entreprises préalablement à des travaux publics ou privés dans les sites sensibles.

**Au 31 Décembre 2003** : sont répertoriés en France :

**14 130** monument historiques classés,

**27 396** monuments historiques inscrits .

**2 850** sites classés et **5 100** sites inscrits.

~~La liste des sites et monuments, classés et inscrits~~, du canton de La Brède est disponible à l'OTGM .

**( dépliant « carte du canton » diffusé par l'OTGM ) .**

*Pour des raisons de sécurité évidente, la liste du mobilier classé et inscrit n'est pas largement diffusée .*

**1977** : création des CAUE (Organe du conseil général) :

Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.

*Conseils auprès des particuliers et des collectivités .*

**1999** : Code mondial d'éthique du tourisme, dont les principes de base sont le respect et la prise en compte de la fragilité du patrimoine fréquenté , établissant les relations des touristes et des professionnels vis à vis de celui-ci .

**2000** : décret sur les MONUM (Centre des Monuments Nationaux). Ce centre gère des monuments ouverts à la visite. Son rôle est d'accueillir, sensibiliser, acquérir des œuvres destinées aux monuments historiques.

*( 300 monuments et 87 cathédrales actuellement en France )*

**2000** : Code de l'environnement.

**2001** : Loi sur les fouilles archéologiques : des fouilles doivent être entreprises préalablement à des travaux publics ou privés dans les sites sensibles.

**Au 31 Décembre 2003** : sont répertoriés en France :

**14 130** monument historiques classés,

**27 396** monuments historiques inscrits .

**2 850** sites classés et **5 100** sites inscrits.

~~La liste des sites et monuments, classés et inscrits~~, du canton de La Brède est disponible à l'OTGM .

**( dépliant « carte du canton » diffusé par l'OTGM ) .**

*Pour des raisons de sécurité évidente, la liste du mobilier classé et inscrit n'est pas largement diffusée .*

Et . . . Savez vous qu'en anglais patrimoine se dit « **héritage** » ?



*La Brède: monument historique  
le château de  
Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et  
de Montesquieu ( 1689-1755)*

**Où s'adresser ?**

principalement à la **DRAC** : Direction  
régionale des affaires culturelles qui  
se préoccupe de la protection et  
mise en valeur du patrimoine

( ...et des spectacles...),

**et à la DRE** : Direction départemen-  
tale à l'Environnement

( protection des paysages et des  
sites).

**6 Critères de protection** sont retenus par la législation :  
historique, artistique , pittoresque, légendaire, naturel, architectural ;

Le critère « ouverture au public » est aussi pris en compte ,  
ainsi que l'urgence de la sauvegarde .

Peuvent être classés ou inscrits :  
des sites paysagers,  
des monuments  
des objets mobiliers .

Et . . . Savez vous qu'en anglais patrimoine se dit « **héritage** » ?



*La Brède: monument historique  
le château de  
Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et  
de Montesquieu ( 1689-1755)*

**Où s'adresser ?**

principalement à la **DRAC** : Direction  
régionale des affaires culturelles qui  
se préoccupe de la protection et  
mise en valeur du patrimoine

( ...et des spectacles...),

**et à la DRE** : Direction départemen-  
tale à l'Environnement

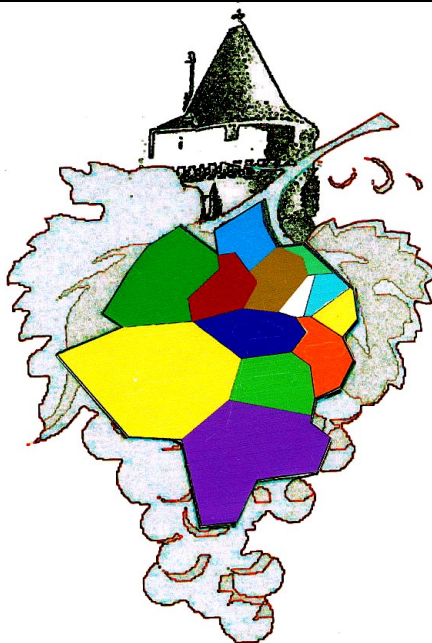
( protection des paysages et des  
sites).

**6 Critères de protection** sont retenus par la législation :  
historique, artistique , pittoresque, légendaire, naturel, architectural ;

Le critère « ouverture au public » est aussi pris en compte ,  
ainsi que l'urgence de la sauvegarde .

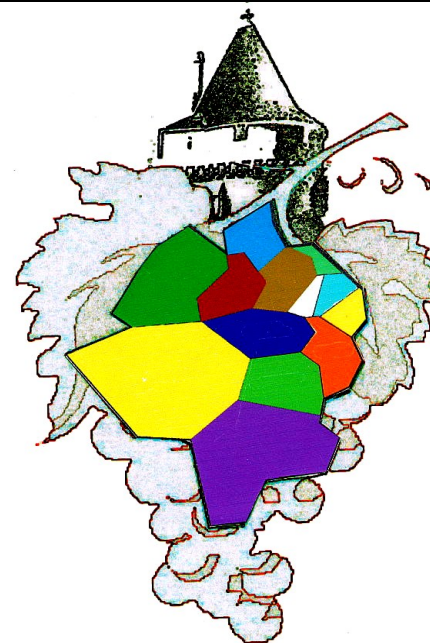
Peuvent être classés ou inscrits :  
des sites paysagers,  
des monuments  
des objets mobiliers .

**Office de Tourisme  
des Graves Montesquieu  
2005**



**Textes extraits du  
« Petit vocabulaire du patrimoine  
culturel et naturel »  
Dominique Audrerie ,  
professeur à Bordeaux IV  
Éditions Confluences**

**Office de Tourisme  
des Graves Montesquieu  
2005**



**Textes extraits du  
« Petit vocabulaire du patrimoine  
culturel et naturel »  
Dominique Audrerie ,  
professeur à Bordeaux IV  
Éditions Confluences**